

NOUVELLES LITTÉRAIRES, &c.

On lit dans le *Journal de l'Arriège* :—

“ Nous avons publié une traduction latine de la chanson de M. BERANGER à M. DE CHATEAUBRIAND, par M. Télémaque LAFONT, élève de seconde, âgé de seize ans. Son père ayant adressé cette traduction à ces deux illustres écrivains, en a reçu les réponses suivantes :

“ Paris, 12 Novembre, 1831.

Je suis doublement touché, Monsieur, de votre lettre et des vers de votre fils. J'accepte, non vos éloges, mais votre amitié dans les deux langues. Je ne suis revenu en France que pour un moment, pour y combattre, comme vous l'aurez vu dans les journaux. Aussitôt que j'aurai rendu ma maison de Paris, je reprendrai le chemin de l'exil.

CHATEAUBRIAND.

“ Paris, 24 Novembre.

“ Que faites vous, Monsieur ? vous renouvez une de mes douleurs et de mes hontes. La bonté que vous avez de m'envoyer la traduction latine que M. votre fils a faite de ma chanson à M. de Chateaubriand me force de vous avouer ce dont vous ne vous doutez sans doute pas, c'est que je ne sais pas un mot de latin. Je n'ai jamais reçu d'éducation, et si je n'avais été apprenti imprimeur, peut-être n'aurais-je jamais su l'orthographe. J'en ai toujours rougi, sans avoir assez de courage pour réparer, dans un âge avancé, le malheur de ne pouvoir communiquer avec les grands hommes de l'antiquité.

“ Heureusement, Monsieur, j'ai beaucoup d'amis moins ignorants que moi, et qui m'ont assuré que les vers latins de M. votre fils, pour être ceux d'un très-jeune homme, n'en avaient pas moins un mérite réel, et que je devais être flatté du bonheur avec lequel votre élève avait fait passer mes idées dans la langue de VIRGILE et d'HORACE.

“ Je suis trop disposé à les croire sur parole, Monsieur, pour ne pas vous transmettre leur suffrage, en vous priant de vouloir bien remercier M. votre fils de l'honneur qu'il a bien voulu faire à ma chanson. Recevez aussi mes remerciemens pour la peine que vous avez prise de m'en transmettre la traduction, et recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

“ Votre très humble serviteur,

BERANGER.

M. BARTHELEMY, auteur et éditeur de la *Némésis*, avait été condamné en première instance à un mois de prison et 200 fr. d'amende, pour publication d'un écrit périodique non timbré. M. Barthelemy a interjeté appel, et la cour royale l'a acquitté de la prévention, “ attendu que, encore bien que les écrits publiés par le prévenu contiussent des allusions aux